

DELIBERATION CFVU 107-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 5 décembre 2019.

Objet de la délibération : Création d'un E2O « Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université » - Faculté de droit, économie, gestion

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 16 décembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création de l'E2O est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 16 décembre 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019

Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université

Structure organisatrice : Faculté DEG

Organisation Semestre pair

Responsables pédagogiques :

FAVREAU Michèle – michele.favreau@univ-angers.fr

MASLIANSKAIA-PAUTREL Masha – masha.pautrel@univ-angers.fr

GARTION Alexis – alexis.gartion@univ-angers.fr

Capacité d'accueil : 35 étudiants

Seuil d'ouverture : /

Volume horaire pour l'étudiant : 16h ETD

Horaire d'enseignement prévu (jour, heure) : jeudi en fin d'après-midi.

Localisation des enseignements : Faculté DEG

Date de début des cours : Janvier 2020

Date de fin des cours (y compris évaluation) : Mai 2020

Public Ciblé : Etudiants DEG

Descriptif :

L'objectif de cette E20 est de constituer le vivier d'étudiants contributeurs pour participer à la co-construction de ressources numériques concernant la première période à l'université.

La formation proposée en pédagogie, numérique et disciplinaire, doit permettre de créer des capsules ou modules de formation multimédia. Il s'agit de co-crée des contenus de cours existants et/ou de cours nouveaux.

Capsule A-Apprendre- Pour faciliter l'apprentissage, « pour apprendre », mieux comprendre le cours en présentiel, s'approprier le contenu du cours. **Contenus** : Ré-explication, exercices d'entraînement sous forme écrite et/ou orale, vidéos faites par les étudiants, fiches d'aide à la méthodologie disciplinaire.

Capsule B – Bilan - Pour vérifier l'acquisition des apprentissages, se préparer aux évaluations intermédiaires et finales. **Contenus** : Exercice d'auto-évaluation, Tests, questionnaires co-construits via la plateforme Moodle, Simulation d'entretiens individuels et collectifs.

Capsule C – Compléter - Pour approfondir, prolonger, enrichir le cours, le compléter, accéder à des ressources supplémentaires. **Contenus** : Pdf enrichi, supports multimédias..

Capsule D – Découvrir -Pour découvrir la discipline, les attendus en matière de connaissances, d'exigences académiques, d'implication dans le travail, d'autonomie, les débouchés. **Contenus** : Témoignage des pairs, Partage de leur expérience, Test de positionnement, Evaluation des compétences, Préparation au choix du parcours.

Capsule E- pour les publics empêchés -Pour accéder aux contenus nécessaires à la prise en main des outils numériques. **Contenus** : Tutoriel spécifique pour les publics empêchés.

Compétences à acquérir/ à valider :

- Accroître sa capacité à apprendre tout en développant ses capacités à expliquer
- Concevoir des capsules
- Produire du/des supports numériques
- Elaborer des Bilans diagnostics des activités
- Appréhender la relation d'aide et d'accompagnement

■ Modalités de validation :

- Participation à toutes les séances de formation
- Réalisation de capsules : conception et production des supports multimédia

■ Informations complémentaires :